

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 03 Juillet 2014

Sont présents :

M. Bernard ROHOU, M. Eric CHARROY, Mme Nathalie KERVERN, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Françoise CAUDAL -LE BARS, M. Alain KERBIRIOU, M. Maximilien LE FEUR, Mme Louise-Anne LE GAC, M. Gilles LE GALL, M. Michel LE GALLO, M. Ludovic L'HOPITAL, M. Michel MENGUY.

Sont Absents : Mme Kate HUSBAND, Mme Christelle CHEVANCE, M. Stéphane LE MORZADEC.

Procurations - De M. Stéphane Le Morzadec à M. Michel Le Gallo
-De Mme Kate Husband à M. Eric Charroy

Public présent : M. Xavier Bizoirre, gérant actuel du bar Le Pelann

La Presse

Secrétaire de séance : Mme Françoise Caudal-Le Bars

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

Mme Nathalie Kervern procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 03 juin 2014.
Approuvé à la majorité, celui-ci est signé par les membres présents.

Monsieur Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Entretien avec M. BIZOIRRE
- Question de la reprise du Pelann
- ALECOB compte-rendu de l'assemblée générale et question de l'adhésion
- Création d'un site internet
- CCAS : vote de la subvention
- Centre de Gestion : Assurance des risques statutaires.
Renouvellement du Contrat Groupe
- Voierie : Résultats de l'ouverture des plis.
- Questions diverses.

Entretien discussion avec M. Bizoirre

La discussion permet de clarifier plusieurs points, M. Bizoirre donne des éléments sur sa situation :

M. Bizoirre est déclaré en incapacité totale et permanente au travail de débitant de tabac.

M. Bizoirre sera absent pour congés durant le mois de juillet et ce jusqu'au 05 août.

A partir de cette date, 05 août, M. Bizoirre est prêt à accompagner le repreneur du Pelann si celui-ci est recruté.

M. Bizoirre donnera son préavis de départ écrit dès que la date de reprise sera connue.

M. Bizoirre nous informe qu'il ne lui sera pas possible, compte tenu de son état de santé de tenir jusqu'au mois de décembre.

M. Le Maire rappelle que le repreneur devra se soumettre à des formations obligatoires : auprès des douanes pour la vente de tabac et auprès de l'UMH (Union des Métiers de l'Hôtellerie) pour la formation de vendeur en débit de boissons.

Les prochaines sessions de formation sont prévues pour la mi-août.

Compte-tenu de ces délais la reprise du Pelann ne pourra se faire au mieux que début septembre.

Mme Le Gac demande à M. Bizoirre s'il ne peut confier le magasin à M. Anthony Philippe durant le mois de juillet ce qui éviterait sa fermeture. La réponse est non.

Il ne souhaite pas non plus recruter un remplaçant pour cette période.

Il est ensuite évoqué le stock des vins et spiritueux : tout à été vendu. Une question est posée à propos de ce qui appartient en propre à M. Bizoirre : rien mis à part les tables en terrasse.

M. Kerbiriou demande s'il a été procédé à un état des lieux d'entrée, la réponse est non.

M. Charroy demande s'il existe une formation pour l'utilisation de la caisse Strator, celle-ci est en leasing 150 € par mois. M. Bizoirre indique que oui il y a une formation assurée par Strator. Que son utilisation est simple et permet la gestion du tabac, des timbres amendes, timbres poste, cartes téléphone, Française des jeux et autres ventilations : épicerie, ventes au bar.

M. Le Gac pose une question concernant de nouvelles orientations du Pelann.

-M. Bizoirre pense que l'épicerie est vouée à l'échec, un rayon avec quelques produits de dépannage pourrait satisfaire à la demande.

Par ailleurs une offre de petite restauration, autorisée avec la formation bar, serait judicieuse.

L'installation d'un billard dans les locaux du Pelann apporterait satisfaction au club de billard qui est demandeur.

L'assemblée examine la possibilité de descendre le billard qui est à l'étage du Pelann et l'installer en rez de chaussée à la place aujourd'hui occupée par l'épicerie.

Monsieur Le Maire demande des précisions sur le montant de l'investissement pour le repreneur hors frais de formation.

-M. Bizoirre répond : pour le bar 1000 €, pour le tabac 5000 €, pour l'épicerie le montant varie en fonction de l'ampleur du projet enfin le fonds de roulement se monte à 1000 € par mois.

20h50 fin de l'entretien avec M. Bizoirre qui quitte la salle du conseil.

Monsieur Le Maire prend la parole pour annoncer le deuxième point à l'ordre du jour :
Reprise du Pelann

Il fait deux propositions au conseil :

- 1- retenir la candidature de Mme Carole Lenain précédemment rencontrée par le Conseil
- 2- réaménager l'espace épicerie afin d'y installer un billard comme le demande le club de billard.

M. Kerbiriou demande la parole : il rapporte au conseil le témoignage de la commerçante qui tient le bar épicerie « Chez Véro » à Silfiac, établissement similaire au Pelann. Celle-ci a choisi de fonctionner avec des horaires fixes, sauf événements festifs, de proposer un mini rayon d'épicerie, du pain en libre service, moyennant quoi son commerce fonctionne.

M. Charroy prend la parole pour porter devant le conseil la parole de Kate Husband absente. Il précise qu'il n'est pas opposé à l'installation d'un billard dans l'épicerie et il rappelle l'historique de la création de cette épicerie qui au départ avait pour vocation de créer du lien entre les habitants du village, être un lieu de rencontre.

M. Le Maire propose de passer au vote pour ses deux propositions.

La candidature de Carole Lenain est retenue avec 11 voix pour et 3 voix contre.

Le projet de transformation de l'épicerie en salle de billard reste à l'étude : la pièce est-elle assez grande pour recevoir le billard ?

ALECOB

M. Kerbiriou rappelle les missions de l'association : aide à la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition des adhérents d'outils d'évaluation des dépenses énergétiques puis propositions de solutions. Le coût de l'adhésion est de 1€ par an et par habitant, avec une aide dégressive du Conseil Général. L'adhésion se fait pour trois années. Il indique que les investissements sont amortis en 3 à 4 ans.

S'en suit un débat sur les équipements d'éclairage public et des bâtiments de la commune.

L'adhésion est votée avec 12 voix pour, 2 abstentions, pas de voix contre.

Création d'un site internet

M. Charroy de la commission communication fait part au conseil de la proposition faite par l'entreprise Reflets d'Expressions à qui il a été demandé un devis :

- Conception du site 700 € environ plus les mises à jour 3 à 400 € par mois.

Ce qui fait une mise de départ de 1000 € puis 300 à 400 € mensuels.

Selon la formule retenue la mairie a la possibilité de faire elle-même des ajouts sur les pages du site.

L'entreprise Périgraphe à Rostrenen n'a pas encore fourni le devis demandé, il semble qu'ils seront plus chers : 2 à 3000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le projet de l'entreprise Reflets d'Expression.

Il est précisé que le site pourra être opérationnel dès le mois d'octobre.

Vote de la subvention du CCAS

M. Le Maire informe le Conseil que le budget primitif d'un montant de 2300 € n'a pas été voté.

Mm Kervern fait un rappel de la définition du CCAS et de ses missions et fait part des projets pour l'année en cours :

Le budget 2300 € est voté à l'unanimité.

Renouvellement du Contrat Groupe

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit, à la demande du centre de gestion, de renouveler l'assurance du personnel communal pour les risques statutaires.

L'adhésion est votée à l'unanimité.

Voierie : résultat de l'ouverture des plis, attribution des marchés

Monsieur Menguy rapporteur de la Commission voierie prend la parole et dans un exposé technique informe le Conseil des différentes réponses des entreprises sollicitées.

Cinq offres ont été recueillies présentant des techniques différentes de réfection des routes. Une des variantes proposée par la société Colas retient l'attention. A la fois pour la qualité de ses prestations et pour le prix demandé. Ce qui permet en restant dans le budget de procéder à la réalisation de la tranche fixe ainsi que la tranche conditionnelle dans sa première partie.

Les travaux pourraient débuter mi-juillet pour une durée de quinze jours.

Les dates des prochains Conseils Municipaux seront fixées selon le calendrier des réunions des conseils communautaires de la CCKB.

La séance est levée à 22h30.